

Dons patriotiques en effets d'habillement, numéraire et bijoux par la section de la Montagne (Paris) remis au Président, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Louis Antoine Léon de Saint-Just

Citer ce document / Cite this document :

Saint-Just Louis Antoine Léon de. Dons patriotiques en effets d'habillement, numéraire et bijoux par la section de la Montagne (Paris) remis au Président, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 649-650;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32973_t1_0649_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Je souhaite que tu profites des occasions qui se présenteront pour me répondre. Je t'ai écrit plusieurs fois sans savoir si tu avais reçu mes lettres. Je me porte à merveille. Dis-moi comment se trouvent nos parents de Vitry et de Douai; j'en suis bien en peine. Ne t'alarme pas sur les événements, ils sont inséparables d'une grande révolution, mais la bonne cause triomphera. Que toutes les puissances se coalisent contre nous; ils ne prouveront autre chose sinon qu'une grande République, qu'une grande nation, que la France libre enfin est plus forte que le reste de l'Europe. Le crime de Toulon est grand, sans doute mais notre énergie est plus grande; l'année dernière, à cette époque, les tyrans croyaient avoir triomphé. Eh bien à cette époque même, ils ont été ensevelis dans les plaines de Champagne! et nous n'avions que des traîtres pour généraux qui restaient impunis. Cette année on leur a tranché la tête et tous leurs complices subiront le même sort. Nous avons, il y a un an, un traître pour ministre auprès de la Porte. Maintenant, nous avons un vrai citoyen, un patriote zélé dont la prudence égale la droiture des intentions. C'est le citoyen Descorches. Les circonstances sont délicates, elles exigeaient un homme tel que lui. Les Turcs sont nos amis, mais ils sont eux-mêmes pressés par leurs ennemis.

Je t'ai mandé deux ou trois fois de m'envoyer les livres et les petites seringues que j'ai laissés chez toi, mais ne me les envoie que lorsque les circonstances le permettront. Tu pourras disposer de l'argent que tu as à moi pour le soulagement de nos chers concitoyens qui se sacrifient pour la patrie.

Donne-moi des nouvelles de M^{me} Canto et de sa charmante fille. Dis-leur que je les embrasse. Je suis toujours garçon. Je voudrais bien qu'elles fussent toutes les deux à Constantinople. C'eût été pour moi une grande consolation. Je ne te cacherais rien. Genni est aimable; si les circonstances me permettent je lui parlerai plus à découvert. Entretiens leur amitié, et pour toi et pour moi. Si tu lui as écrit mes anciennes dispositions de mariage à Constantinople, dis leur le contraire.

J'ai toujours plus chéri le bonheur d'une femme vertueuse que d'une femme riche. Nous ne sommes plus dans un siècle où l'orgueil établit des distinctions. La fierté doit émaner de la vertu. Je suis fils d'un père honnête et d'une mère qui a bien rempli ses devoirs; Voilà, chère sœur, ce qui me rend fier. Genni a les mêmes titres. Ecris-moi le plus tôt sans me cacher aucuns détails de ce qui [touche] ces deux personnes, je désire qu'elles aient été justifiées d'avoir été absentes de France [par leur] séjour à Constantinople. Je leur ai envoyé un double certificat à ce sujet.

Donne-moi des nouvelles de tous nos frères, dis-moi comment vont tes enfants. Ne t'inquiète plus du commerce. Le salut de la patrie d'abord auquel est lié le salut particulier; ensuite vient le commerce. Nous en avons toujours assez, quand nous jetons un œil juste sur les malheureuses victimes du despotisme et de l'aristocratie de toutes les classes.

Adieu, je t'embrasse et suis ton ami et frère ».

MAUGIN.

Embrasse pour moi ton mari et les enfants.

50

La société populaire et les citoyens des trois hameaux, Villevaudé, Montjan et Bordeaux (1), composant une seule commune, canton de Claye, district de Meaux, viennent offrir une somme de 450 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable insertion au bulletin (2).

51

Les membres du tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Ardennes, se présentent à la barre de la Convention nationale (3).

Ils viennent réclamer contre les calomnies dirigées contre eux, et contre la suspension qui en a été la suite. Ils demandent, 1^o que le représentant Flogères (4), témoin des faits, soit entendu dans cette affaire, 2^o que le citoyen Roux, commissaire de la convention sur les lieux, soit chargé de prendre tous les renseignements convenables. 3^o que le comité de sûreté générale suspende son rapport, jusqu'après l'envoi des pièces par le représentant Roux (5).

Sur les observations d'un membre, la Convention renvoie aux comités de salut public et de sûreté, pour faire un rapport sur tout ce qui peut concerner ces officiers de police de sûreté militaire (6).

52

La section de la Montagne est admise (7).

L'ORATEUR. « Citoyens représentants. Nous venons remplir un devoir bien cher à nos cœurs. Les défenseurs de la patrie, ces héros dont le courage et la valeur sont incomparables, ces héros qui savent souffrir toutes les privations pour assurer l'unité et l'indivisibilité de la République, verront, par notre sollicitude active, que nous voulons, non-seulement satisfaire à leurs besoins, mais les prévenir.

« Que les tyrans sachent que nous n'avons pas encore fait nos derniers efforts, et que le jour où nous cesserons d'en faire sera le dernier de leur existence (8).

[La Section] annonce qu'elle a fait passer aux vainqueurs des despotes 2 652 chemises, 816 paires de bas, 311 paires de souliers, et

(1) Seine-et-Marne. Voir ci-après, ann. VII.

(2) P.V., XXXII, 398-99. B¹, 13 vent. (suppl¹).

(3) P.V., XXXII, 399.

(4) Sans doute Flageas.

(5) J. Sablier, n^o 1173; J. Fr., n^o 525; Mon., XIX, 609; F.S.P., n^o 243; Mess. soir, n^o 562; C. Eg., n^o 562.

(6) P.V., XXXII, 399.

(7) P.V., XXXII, 399 et XXXIII, 179.

(8) C 293, pl. 965, p. 20. Signé: Daubanton, Jobert (présid.), Boubon, Bréant, Baillet, Mazurier Junck, Mottet, Deuriste, Merlier. Reproduit dans Débats, n^o 529, p. 159. Mon., XIX, 609.

beaucoup d'autres objets, comme capotes, habits, vestes, culottes, pantalons, charpie, etc. Elle dépose, en outre, sur le bureau, 5861 liv. en assignats, 327 liv. 15 sous en numéraire, une croix de l'ancien régime, une pièce de mariage en argent, une bague d'oreille en or, et d'autres médailles en argent et en cuivre (1).

(On applaudit.)

LE PRÉSIDENT reçoit, au nom de la patrie, le don de la section de la Montagne (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

53

La section des Quinze-Vingts se présente et dit : « Il ne faut à des républicains que du pain, du fer et du salpêtre. Nous en avons; nous vous en apportons douze cents livres brut. Cet émétique ne nous manquera pas pour purger la terre des tyrans, et bientôt l'univers délivré apprendra qu'il a eu des rois (3). »

L'ORATEUR : « Citoyens législateurs. La dernière heure des tyrans et de leurs valets est sonnée : c'est de cette montagne sacrée qu'est sorti le terrible et salutaire décret qui doit anéantir pour jamais les ennemis de notre liberté.

La section des Quinze-Vingts vient aujourd'hui vous annoncer ce que peut un peuple libre.

Vous nous avez demandé des défenseurs : aux cris de la patrie en danger, ils sont partis par légions. Vous avez décrété la destruction totale des tyrans, en demandant une augmentation de salpêtre.

Législateurs, occupés à connoître nos saintes lois, nous y trouvons cette énergie républicaine qui procure toutes les ressources d'un peuple de frères né pour la liberté.

Habituée à toute privation, la section des Quinze-Vingts nous charge de vous dire qu'elle saura se passer de tout, pourvu que nos frères, qui combattent si glorieusement et avec tant de courage sur les frontières, ne manquent de rien (Applaudissements).

Législateurs, il ne faut à des républicains que du pain, du fer et du salpêtre : nous vous en apportons un échantillon de douze cents livres, brut. Nous trouverons de cet émétique pour purger la terre des ennemis de notre liberté; et dans peu, l'univers étonné apprendra qu'il a eu des rois, et nous jouirons des lois républicaines émancipées de nos dignes législateurs montagnards, que nous avons tous juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Vive la République ! vive la montagne ! » (4) (Applaudissements.)

A ce discours, accompagné de nombreux applaudissements, le président répond : Les rois ont besoin d'or, il ne nous faut que du salpêtre; vous nous avez apporté l'un et l'autre; vous avez bien mérité de la patrie (1).

Sur la proposition d'un membre, appuyée par tous, la Convention décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin de l'offrande de la section des Quinze-Vingts (2).

54

Les propriétaires de la verrerie de Clairvaux annoncent qu'ils vont se vouer à la fabrication du salpêtre. (Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Paris, 11 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Nous t'envoyons l'expédition d'un procès-verbal de la municipalité de Clairvaux par lequel la Convention nationale verra que nous venons d'arrêter notre manufacture de verre à vitre pour nous occuper, avec la meilleure partie de nos ouvriers à faire du salpêtre pour la République.

Sois convaincu, Citoyen Président du zèle et de l'activité que nous allons mettre dans la fabrication de cette matière précieuse dont on fait les foudres qui doivent écraser les restes expirants de la tyrannie et de ses suppôts. Tout est possible aux Français; rien ne leur coûte pour assurer la liberté. C'est ici le moment de répéter tous à l'unisson, et de cette voix que rend terrible l'amour sacré de la patrie. La République ou la Mort. »

PERRIN, MAINEVE (co-propriétaires de Clairvaux)

[Extrait des délibérations. Clairvaux, 5 vent. II]

Ce jourd'hui... la commune assemblée au lieu ordinaire de ses séances et convoquée en la manière accoutumée, l'agent national a dit : qu'il recevait à l'instant une lettre des citoyens administrateurs du district de Bar-sur-Aube relative à la loi qui met à la disposition du conseil exécutif toutes les terres et matières salpêtrées sans exception ainsi que les cendres, salins et potasses pour être les dites matières employées à la fabrication du salpêtre en conséquence, je requiers l'exécution de cette lettre en tout son contenu. Signé Leseurre.

Nous maire, officiers municipaux, après avoir entendu la lecture de la lettre du district de Bar-sur-Aube et ouï l'agent national en son réquisitoire, arrêtons que nous allons faire la visite et état des cendres, salins et chaudières conformément à l'article 2 et 3 de la dite lettre, nous réservant de nous conformer aux autres articles en temps et lieu et ce dans le plus court délai.

dans J. Sablier, n° 1173; J. Fr., n° 525; Batare, n° 382; J. Paris, n° 427; Audit. nat., n° 526; F.S.P., n° 243; Mess. soir, n° 562; B^{te}, 13 vent. (suppl¹).

(1) C 294, pl. 979, p. 32, 33.

(2) Ann. patr., n° 425; M.U., XXXVII, 202.

(3) P.V., XXXII, 400.

n° 382; J. Fr., n° 525; Mess. soir, n° 562; Mon., XIX, 609; F.S.P., n° 243.

(4) P.V., XXXII, 400. J. Sablier, n° 1173; Batare,

(1) P.V., XXXII, 399 et XXXIII, 179. B^{te}, 13 vent. (suppl¹). Mention dans C. Eg., n° 562; J. Fr., n° 525; J. Paris, n° 427; Audit. nat., n° 526; F.S.P., n° 243; J. Sablier, n° 1174.

(2) Débats, n° 529, p. 159.

(3) P.V., XXXII, 399. Mention dans C. Eg., n° 562; J. Mont., n° 110.

(4) C 295, pl. 988, p. 8. Signé PATHIER (présid.). GARNIER (secrét.). Reproduit dans Débats, n° 529, p. 160; Mon., XIX, 604; J. univ., n° 1561. Extraits